Edition 2024.

RAPPORT RELATIF À LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

VILLE DE MONS EN BARŒUL

Publication du rapport relatif à la situation en matière de développement durable, édition 2024

Pour la deuxième année consécutive, Mons en Baroeul publie un rapport concernant la situation de la ville en matière de développement durable.

L’article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l’environnement a créé un article L2311-1-1 dans le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui prévoit l’obligation de présenter un rapport sur la situation en matière de développement durable pour les communes de plus de 50 000 habitants. Bien que sa situation démographique ne l'y oblige, la Ville a souhaité établir un bilan de l'année 2024, compte tenu de l’importance qu’elle accorde au développement durable. Ce rapport répertorie de manière synthétique et non exhaustive les principaux projets et actions mis en oeuvre, tant sur le plan externe que sur le plan interne à la collectivité.

Rapport développement durable édition 2024

RAPPORT RELATIF À LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

VILLE DE MONS EN BARŒUL

Mons en Barœul

Téléchargement et lecture en ligne

Téléchargement du rapport en cliquant ici :

Rapport développement durable édition 2024 [1]

Afficher la date de publication:

S'inscrire Leave this field blank

URL de la source (modifié le 28/03/2025 - 11:49): https://www.monsenbaroeul.fr/actualites-0/publication-du-rapport-relatif-la-situation-en-matiere-de-developpement-durable

Liens
[1] https://www.monsenbaroeul.fr/sites/default/files/atoms/files/rapport_developpement_durable_2024_compressed_0.pdf